

REGLEMENT INTERIEUR

L'Amicale du Personnel Communal de La Grande Motte est régie par une association loi 1901. Elle a pour objet d'organiser des activités susceptibles de convenir à la majorité du personnel et de resserrer les liens d'amitié des membres et de leur famille.

LES ACTIVITES ESSENTIELLES DE L'AMICALE :

1- Allocations de primes pour événements familiaux et ou professionnels :

Les allocations de primes sont fixées de la façon suivante et ne pourront être modifiées que par décision du Conseil d'Administration :

- Evénements familiaux :

Naissance : 99 €

Mariage ou PACS (pour 1 fois) : 122 €

- Evénements professionnels :

Départ à la retraite : 134 €

Médaille du travail 20 ans, Argent : 305 €

Médaille du travail 30 ans, Vermeil : 457 €

Médaille du travail 35 ans, Or : 610 €

2- Les locations et les voyages :

- Les locations (gîtes, appartements...)

Elles sont décidées par le bureau et sont soumises à participation fixée par le Bureau.

Ces locations sont réservées en priorité aux membres actifs de l'Amicale et assimilés, n'ayant pas participés l'année précédente. Un tirage au sort sera fait s'il y a plusieurs postulants pour la même semaine.

Un chèque de 50 € sera demandé à la réservation et un échelonnement du paiement sera possible en plusieurs chèques, dont le dernier sera encaissé avant le séjour.

Un chèque de caution sera demandé à l'inscription et restitué au retour du séjour sous réserve que ce soit l'adhérent inscrit qui ait participé au séjour, une pièce d'identité sera demandée à l'adhérent par le prestataire à l'arrivée.

- Les voyages, les séjours et les week-ends

Les destinations des voyages, des séjours et des week-ends sont choisies par le Conseil d'administration. Et sont soumis à participation. Les Amicalistes, leur conjoint et leurs enfants à charges sont prioritaires. Les personnes ayant participés l'année d'avant ne sont pas prioritaires.

Dans le cas de places disponibles, les personnes extérieures sont acceptées au tarif non Amicaliste c'est à dire au prix coûtant. La prise en charge de l'Amicale pourra aller jusqu'à 50% du prix du séjour pour l'Amicaliste et son conjoint. Un membre du Bureau accompagnera systématiquement tous les groupes afin de veiller au bon déroulement du séjour ; son séjour sera pris en charge par l'Amicale.

Un chèque de caution de 50 € sera demandé à la réservation et un échelonnement du paiement sera possible en plusieurs chèques, dont le dernier sera encaissé avant le séjour.

3- Réductions et tarifs divers :

- Réduction chez divers commerçants :

Certains commerçants consentent une remise ou un tarif préférentiel aux membres de l'Amicale. Les remises ou tarifs sont consentis pour une durée déterminée par une convention établie entre le magasin et l'Amicale.

- Les tarifs en cours :

Ticket Gaumont Multiplexe et Comédie	6,40 €
Ticket CGR	5,40 €
Entrée Espace Grand Bleu	3,00 €
Entrée Patinoire + patins	5,00 €
Seaquarium enfant/adulte	5 €/7,00 €
Zoo de La Barben enfant / adulte	7€ / 12€
Centre de Loisirs	Réduction de 3 euros par enfant et par jour de fréquentation

Les réductions ou tarifs préférentiels sont négociés par les membres du Bureau et le Conseil d'Administration. Pour des raisons diverses (augmentation/baisse du prix d'achat, ou de la remise...) ceux-ci peuvent être amenés à changer. Le Bureau peut sur simple décision, changer les tarifs du présent article, rajouter et supprimer des prestations.

Compte tenu des nombreuses demandes, il ne sera autorisé que 10 tickets de cinéma par mois et par adhérent.

4- Organisation de manifestations et fêtes diverses :

- Le Noël des Enfants :

- * Tous les ans, une après-midi est organisée pour les enfants des Amicalistes.
- * La location des salles, la décoration et animation éventuelle de la salle ainsi que l'achat des goûters et des cadeaux sont en totalité pris en charge par l'Amicale.
- * Les choix des fournisseurs et intervenants éventuels, ainsi que les différents thèmes pour la séance de cinéma et la décoration de la salle, sont déterminés par le Bureau.
- * La valeur des cadeaux par enfant (cadeaux ou chèques cadeaux) est définie comme suit et ne pourra être modifiée que par décision du Conseil d'Administration :

Enfant de 0 à 2 ans	46 €
Enfant de 3 à 5 ans	54 €
Enfant de 6 à 8 ans	62 €
Enfant de 9 à 14 ans	70 €

- Le repas de Noël :

Le choix du restaurant ou du traiteur est décidé par le bureau qui est chargé de l'organisation dudit repas.

**LES CONDITIONS A REMPLIR POUR BENEFICIER DES ACTIVITES ET DES
REDUCTIONS DE L'AMICALE**

Il faut satisfaire les conditions fixées par les articles 5-b, 6 et 7 des statuts de l'Amicale.

Conditions pour pouvoir bénéficier des chèques ou cadeaux de Noël, des primes pour événements familiaux et événements professionnels, des tarifs pour les voyages les gîtes et le repas de fin d'année :

Adhérer à l'Amicale depuis au moins un an. Les conditions ne sont valables qu'à partir de la 2^{ème} année de cotisation.

Conditions pour pouvoir bénéficier du chèque de la médaille du travail :

Adhérer à l'Amicale depuis au moins 3 ans. Le rachat d'année en cas d'oubli de cotisation n'est pas possible.

Conditions pour pouvoir bénéficier des réductions sur le cinéma, la piscine, le Seaquarium, le zoo, le CLSH, les foires, le cirque et petites manifestations ponctuelles :

Valables dès la première année de cotisation.

1- Cotisation :

Les personnes qui souhaitent adhérer à l'Amicale doivent s'acquitter en début d'année, d'une cotisation fixée à **15€** par personne et par an, **du 1^{er} janvier au 1^{er} avril.**

Après le 1^{er} avril, la cotisation sera majorée à 30 € et aucune demande d'adhésion ne sera prise en compte à partir du 31 août, sans dérogation.

Le montant de la cotisation ne peut être modifié que par décision du Conseil d'Administration.

2- Prêt :

Aucun prêt ni avance ne peuvent être consentis par l'Amicale

VOS INTERLOCUTEURS

Pour tous renseignements, les membres du Bureau sont à votre disposition, n'hésitez pas à nous contacter :

Emmanuelle SADEK	Présidente	Palais des Congrès	04.67.56.44.81
Thierry SOARES	Vice- président	Police Municipale	04.67.12.22.22
Philippe PADUANO	Vice- président	Service Festivités	04.67.56.46.30
HOARAU Geneviève	Vice-présidente	Service Urbanisme	04.67.29.03.46
Romuald LEVASSEUR	Vice- président	Espaces Verts	04.67.56.46.36
Fanny CARTIER	Trésorière	Mairie	04.67.29.03.28
Caroline GUSATTO	Trésorière adjointe	Marchés Publics	04.67.29.03.98
Marie-Pierre GALDEANO	Secrétaire	Promotion des Sports	04.67.56.91.36
Mireille LECANU	Secrétaire adjointe	Espaces Verts	04.67.56.46.36

Fait à La Grande Motte le 18 avril 2013

Pour le Bureau,

La Présidente

La Trésorière

La Secrétaire

Emmanuelle SADEK

Fanny CARTIER

Marie-Pierre GALDEANO